

Arrondissement de MEAUX
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Commune de MOUSSY LE VIEUX

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 28 NOVEMBRE

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion le 18 novembre, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Armand JACQUEMIN, Maire

Etaient présents :

Armand JACQUEMIN	Jean-François CHRETIEN
Philippe GOVIGNON	Sylvie FROMENTIN
Michèle PICCOLINI	Bruno GARNIER
Corine VALADE	Bernard MAZE
Damien LANNETTE-CLAVERIE	Christine RAMIREZ
Michèle ANDRIEUX	

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Hania COUSTENOBLE donne pouvoir à Philippe GOVIGNON
Emeline GEFFLOT donne pouvoir à Damien LANNETTE-CLAVERIE
Yahia MATAICHE
Paul MOREL

Nombre de Conseillers : en exercice : 15
présents : 11
votants : 13

Madame VALADE est élue secrétaire de séance.

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente à l'unanimité.

oOo

<u>2016/11/28-1</u>	<u>AUTORISATION DE SIGNER UN DEVIS : ETUDE DE FAISABILITE POUR L'EXTENSION DE L'ECOLE</u>
---------------------	--

Monsieur JACQUEMIN Armand présente le devis n° 16/77 RHM 548 du 20/11/2016 soumis par le cabinet d'architecture RHM, pour une mission partielle d'architecte relative à une étude de faisabilité portant sur la construction d'un restaurant scolaire, la réalisation de 3 salles d'activités périscolaires, le déplacement d'un terrain d'évolution avec le réaménagement ou la démolition et reconstruction d'un préau couvert pour un montant de 6 300.00 € HT.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis n° 16/77 RHM 548 du 20/11/2016 soumis par le cabinet d'architecture RHM, 77130 Montereau-Fault-Yonne, pour une mission partielle d'architecte relative à une étude de faisabilité portant sur la construction d'un restaurant scolaire, la réalisation de 3 salles d'activités périscolaires, le déplacement d'un terrain d'évolution avec le réaménagement ou la démolition et reconstruction d'un préau couvert pour un montant de 6 300.00 € HT.

oOo

<u>2016/11/28-2</u>	<u>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MOUSSY FITNESS</u>
---------------------	---

Madame VALADE présente la demande de subvention formulée par l'association Moussy Fitness préalablement étudiée par la commission en charge des associations.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de verser une subvention de 3 000.00 € à l'association Moussy Fitness.
- La somme sera prélevée à l'article 6574 du budget primitif 2016 et nécessite une décision modificative.

oOo

<u>2016/11/28-3</u>	<u>DECISION MODIFICATIVE N° 10</u>
---------------------	---

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget primitif 2016 adopté le 07 avril 2016,
Vu la décision modificative n° 1 adoptée le 12 mai 2016,
Vu les décisions modificatives n° 2 et 3 adoptées le 28 juin 2016,
Vu les décisions modificatives n° 4, 5, 6, 7, 8 et 9 adoptées le 12 septembre 2016,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE, à l'unanimité, des inscriptions de crédits suivantes :

DESIGNATION	Inscriptions de crédits
6574 – subvention de fonctionnement aux associations	3 000.00 €
6419 – remboursements sur rémunération du personnel	3 000.00 €

oOo

<u>2016/11/28-4</u>	<u>INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR</u>
---------------------	---

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes et du décret 02979 du 19 Novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat, l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 a fixé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs de l'Etat chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Considérant que la Commune bénéficie des prestations de conseil et d'assistance technique énumérées à l'article 1° de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 conformément à l'accord donné à cet effet par Madame CLEMENT pour l'année 2016.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'attribuer au receveur précité l'indemnité de Conseil prévue par les textes précités ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE, PAR 11 VOIX POUR et 2 CONTRE (Madame VALADE et Monsieur CHRETIEN), d'attribuer à Madame CLEMENT l'indemnité de conseil pour l'année 2016, au taux de 40 % du tarif prévu à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

oOo

2016/11/28-5

ENCAISSEMENT DE CHEQUES

Suite à un trop versé, l'association « Les Fauvettes » rembourse à la commune la somme de 6 701.04 €.

De même le Trésor Public rembourse à la commune la somme de 149.00 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ordonnateur de la collectivité à encaisser ces chèques de 6 701.04 € et 149.00 € pour le compte de la collectivité.

oOo

2016/11/28-6

CLASSES DE DECOUVERTES

Monsieur GOVIGNON informe l'assemblée du souhait des enseignants d'organiser des classes de découvertes au printemps 2017.

Le projet concernerait deux classes pour un voyage du 29 mai au 02 juin 2017 au centre les Fauvettes, 25270 LEVIER

Le coût total du séjour, transport compris, est de 14 650.00 € pour 51 enfants et 8 accompagnateurs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- FIXE à 50 % du coût la participation de la Commune.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis présenté le 17 novembre 2016 par l'association les Fauvettes, 25270 LEVIER, pour un montant de 14 650.00 € TTC.
- S'ENGAGE à inscrire la somme nécessaire au budget primitif 2017.
- AUTORISE le versement des acomptes précisés dans le contrat et le solde à l'issue du voyage.
- FIXE à 140.00 € la participation des parents.

oOo

2016/11/28-7

CONVENTIONS RH AVEC LE CENTRE DE GESTION :

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu les articles L 417-26 à L 417-28 du code des communes, maintenus en vigueur par l'article 119-III de la loi 84-634 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène, la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux centres de gestion ;

Vu le décret 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer :

- La convention relative au service de médecine préventive placé auprès du Centre de gestion de Seine et Marne ;
- La convention relative aux actions de conseils et de formations dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail ;
- La convention relative à la mission d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

oOo

<u>2016/11/28-8</u>	<u>ADHESION AUX PRESTATIONS RH PROPOSEES PAR LES SERVICES POLE CARRIERE DU CDG 77</u>
---------------------	--

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment les articles 22, 24 et 25 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de Seine et Marne du 18 octobre 2016 approuvant les tarifs des prestations facultatives du pôle carrière;

Considérant que les prestations ci-dessus désignées proposées par le Centre de gestion correspondent aux besoins de la commune;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide d'adhérer aux prestations ci-dessous et d'inscrire les dépenses correspondantes au budget.

PRESTATIONS R.H.		Tarifs 2017
Prestation « avancement d'échelon » : forfait annuel		
Collectivités de 1 à 20 agents		30.00 €
Collectivités de 21 à 49 agents		50.00 €
Prestation « avancement de grade » : forfait annuel		
Collectivités de 1 à 20 agents		30.00 €
Collectivités de 21 à 49 agents		60.00 €
Prestation « assurance chômage » : forfait par dossier instruit		
Etude d'une demande de droits à indemnisation		130.00 €
Etude d'un dossier complexe (reprise d'indemnisation, rechargement, droit d'option, etc)		200.00€
Révision d'un dossier déjà instruit		20.00 €
Etude réglementaire chômage		70.00€
Prestation « ateliers du statut » : forfait par participant		
Au CDG	Session pédagogique d'une demi-journée	130.00 €
	Session pédagogique d'une journée	260.00 €
En intra	Session pédagogique d'une demi-journée	150.00 €
	Session pédagogique d'une journée	300.00 €

Prestation « examen du dossier individuel et accompagnement projets RH »		
Taux horaire d'intervention		40.00 €
Prestation « ateliers retraite : montage de dossiers et réglementation » forfait par participant		
Au CDG	Session pédagogique d'une demi-journée	70.00 €
	Session pédagogique d'une journée	140.00 €
En intra	Session pédagogique d'une demi-journée	90.00 €
	Session pédagogique d'une journée	180.00 €
Prestation « ateliers retraite : utilisation des applications informatiques de la CNRACL » : forfait par participant		
Session pédagogique d'une demi-journée		80.00 €
Session pédagogique d'une journée		160.00 €
Prestation accompagnement individualisé		
Taux horaire d'intervention		35.00 €

Habilite Monsieur le Maire à signer la convention prévue à cet effet.

oOo

<u>2016/11/28-9</u>	<u>MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION DE POSTES</u>
---------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 33,
Vu l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 11 octobre 2016,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2017.
- DECIDE de supprimer un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2017.
- MODIFIE en ce sens le tableau des effectifs.

oOo

<u>2016/11/28-10</u>	<u>APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION</u>
----------------------	--

Vu l'article L 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté interpréfectoral A 15-579-SRCT du 9 novembre 2015 portant fusion des communautés d'agglomération Roissy Porte de France et Val de France, et extension de périmètres à dix-sept communes de la communauté de communes Plaines et Monts de France au 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France relative à l'adoption des statuts, en date du 13 octobre 2016 ;

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France joints à la présente délibération.

oOo

	<u>CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PLACES DE STATIONNEMENT</u>
--	---

Monsieur le Maire présente le permis de construire qui ne respecte pas le nombre de places de stationnement compte tenu du nombre de logements créés.

Il propose que la commune mette à disposition du pétitionnaire 4 places de stationnement par le biais d'une convention.

Certains considèrent que la commune ne peut accepter une telle demande sans créer de précédent.

Compte tenu des problèmes soulevés, et de l'idée d'étudier un moyen de faire payer ces places de stationnement, ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

oOo

Liste des marchés publics conclus par le Maire en vertu de sa délégation

OBJET	ENTREPRISE	MONTANT	DATE
Vaisselle cantine	Chomette 1-3 rue René Clair 91350 GRIGNY	379.93 € HT 455.92 € TTC	AOOUT 2016
Armoires école	DIRECT D - Delagrave Espace Lognes 77437 MARNE LA VALLEE	492.00 € HT 590.40 € TTC	SEPT 2016
Transport piscine	CIF 34 Rue de Guivry 77990 LE MESNIL AMELOT	124.00 € TTC la vacation	SEPT 2016
Remplacement vitres gymnase	TS 6 BIS Avenue de la Gare 77230 SAINT MARD	587.20 € HT 704.64 € TTC	SEPT 2016
Nettoyant allées trottoirs	Hapie 6 rue de L'Epinette 77340 PONTAULT COMBAULT	537.00 € HT 644.40 € TTC	SEPT 2016
Equipement extincteurs Eglise	LUTINCENDIE 361 AV du Gal de Gaulle 92140 CLAMART	1344.87 € HT 1613.84 € TTC	SEPT 2016

Conteneurs à déchets	SEMIO BP 212 26002 VALENCE	734.26 € HT 881.11 € TTC	OCT 2016
Réparation coupe pain	IDE COLLECTIVITES 25-27 rue Marthe Aureau 77400 LAGNY SUR MARNE	314.00 € HT 376.80 € TTC	OCT 2016
Distributeurs Toutounet	Sepra Rue des Comtes du Forez 42720 LA BENISSON DIEU	1566.00 € HT 1879.20 € TTC	OCT 2016
Fleurs bisannuelles automne	Ets Horticoles Viet Rue des Fleurs 77178 OISSERY	1 053.00 € HT 1158.30 € TTC	OCT 2016
Ordinateur mairie	Blue Bird Computer 33 rue Grande 77820 LES ECRENNES	825.01 € HT 990.61 € TTC	OCT 2016
Réparation illuminations de Noel	BIR 38 rue Gay-Lussac 94438 Chennevières-sur-Marne	1262.50 € HT 1509.95 € TTC	OCT 2016
Elagage	Lucas Gérard Paysagiste 26 rue de la Libération 60128 PLAILLY	3650.00 € HT 4380.00 € TTC	OCT 2016
Fourniture, pose et dépose illuminations de Noel	BIR 38 rue Gay-Lussac 94438 Chennevières-sur-Marne	4853.00 € HT 5804.19 € TTC	OCT 2016
Remplacement adoucesseur école	CULLIGAN 155 bd Lattre de Tassigny 93800 EPINAY SUR SEINE	3200.00 € HT 3840.00 € TTC	NOV 2016
Installation éclairage centre de Loisirs	S3R 10 Chemin des Corbeaux 77230 Dammartin-en-Goële	674.00 € HT 808.80 € TTC	NOV 2016
Eclairage ateliers municipaux	S3R 10 Chemin des Corbeaux 77230 Dammartin-en-Goële	2115.80 € HT 2 598.96 € TTC	NOV 2016
Remplacement batteries défibrillateurs, entretien	DEFIBFRANCE 63 rue Gambetta 92150 SURESNES	830.60 € HT 996.72 € TTC	NOV 2016

oOo

La séance est levée à 20 h 30.

Prochaine réunion du conseil municipal : lundi 19 décembre à 19 h 00.

Signeront :

Armand JACQUEMIN	
Philippe GOVIGNON	
Michèle PICCOLINI	
Corine VALADE	

Damien LANNETTE-CLAVERIE	
Michèle ANDRIEUX	
Jean-François CHRETIEN	
Hania COUSTENOBLE	ABSENTE
Sylvie FROMENTIN	
Bruno GARNIER	
Emeline GEFFLOT	ABSENTE
Yahia MATAICHE	ABSENT
Bernard MAZE	
Paul MOREL	ABSENT
Christine RAMIREZ	

